

# La construction européenne

L'Union européenne est une organisation régionale sans équivalent dans le monde. Cette association d'Etats européens a fortement évolué dans sa configuration géographique, son organisation et ses actions. Sa nature et son devenir soulèvent des interrogations.

## I- La création de l'UE

### A) De la CEE à l'UE

#### ✚ La construction européenne pour garantir la paix et la prospérité

- ⇒ En 1849, au Congrès de la paix, Victor Hugo réclame l'unité fraternelle des nations au sein d' « Etats-Unis d'Europe ».
- ⇒ Artiste Briand propose en 1926 une « union fédérale européenne » afin d'empêcher le retour de la guerre.
- ⇒ En 1945, l'Europe est en ruine et ne peut même plus subvenir à ses propres besoins.
- ⇒ Création en 1949 du Conseil de l'Europe, organisation internationale qui réunit la quasi-totalité des Etats européens pour promouvoir la démocratie et la paix.
- ⇒ 1951 : création de la CECA = Communauté économique du charbon et de l'acier avec 6 pays.
- ⇒ CED (Communauté européenne de défense = échec.

#### ✚ La réalisation du grand marché intérieur sous l'égide la CEE

- ⇒ 1957 : les six pays membres de la CECA signent le Traité de Rome qui fonde la CEE = Communauté économique européenne et crée des institutions pour administrer la Communauté.
- ⇒ La CEE organise un marché commun par la suppression progressive des barrières douanières entre les Etats membres (1968).
- ⇒ 1986 : signature de l'Acte unique = « libre circulation des personnes, services et capitaux ». Donc marché unique effectif en 1993.
- ⇒ 1992 : traité de Maastricht avec création de l'UE (signature du traité constitutif de l'UE) = Union Européenne avec prévoyance de l'union éco et monétaire (UEM), une coopération policière et judiciaire, une politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

### B) La construction géographique de l'UE

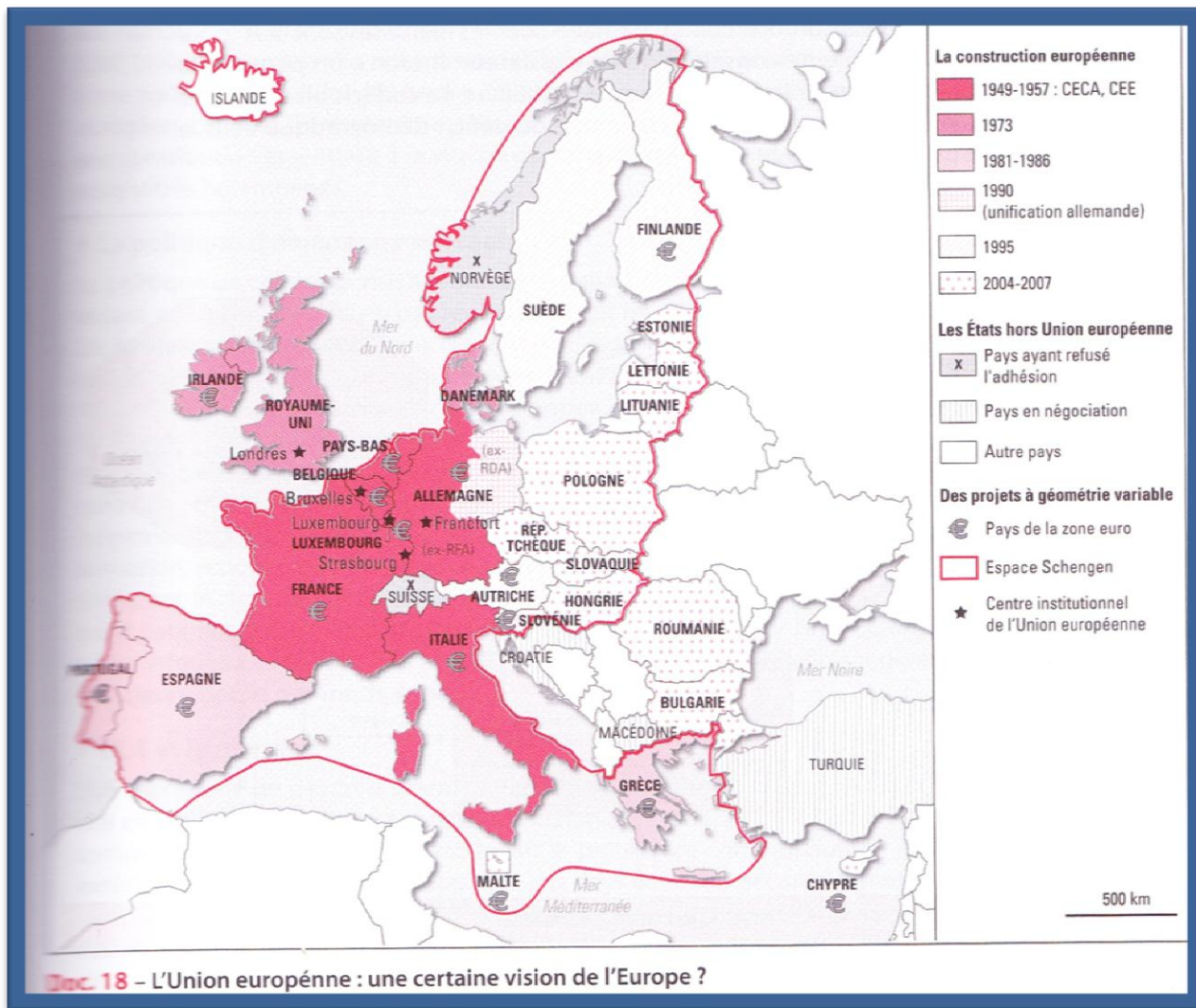
#### ✚ Une association de pays d'Europe occidentale

Les six pays fondateurs forment un noyau occidental et continental qui correspond à l'ex-empire carolingien. Ils bénéficient de l'aide et de la protection américaine. Après trois guerres fratricides, la réconciliation franco-allemande constitue la force motrice de cette union. En 1973, trois pays d'Europe du Nord-Ouest adhèrent à la CEE pour former « l'Europe des Neuf » : le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark. La disparition des dictatures au profit de régimes démocratiques permet d'intégrer trois pays méditerranéen dans la décennie suivante : la Grèce (1981), le Portugal (1986) et l'Espagne (1986). Quand l'UE naît officiellement en 1992, elle comporte douze états.

#### ✚ L'élargissement de l'UE de douze à vingt-sept états

LA chute du mur de Berlin et l'éclatement de l'empire soviétique marquent la fin de la guerre froide et modifient la situation géopolitique en Europe. En 1995, trois ex-pays neutres situés en Europe centrale et septentrionale entrent dans l'Union, l'Autriche, la Finlande et la Suède. En 2004 et 2007, douze états rejoignent l'Union européenne : les trois pays baltes, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovaquie, Chypre, Malte, la Bulgarie et la Roumanie. Avec vingt-sept membres, l'UE change d'échelle et de nature. Des négociations sont ouvertes avec la

Croatie, la Macédoine et la Turquie. L'admission possible de la Turquie fait débat et pose les questions de l'identité et des limites de l'Europe. L'UE tend à représenter l'Europe géographique, mais certains pays ont choisi de rester en dehors (suisse, Norvège).



## II- Le rôle de l'UE

### A) Comment fonctionne l'UE ?

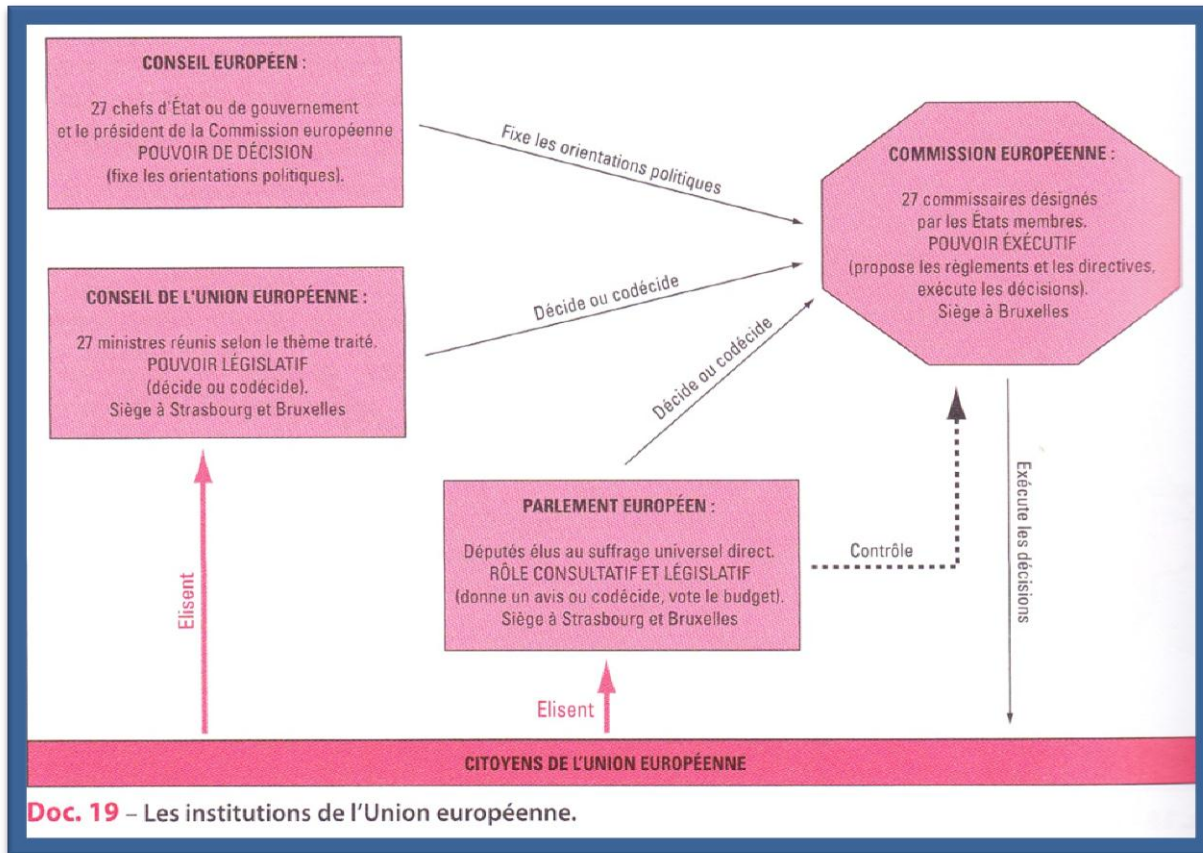
**La Commission** = dimension supranationale et organe exécutif chargé de l'application des règlements et des directives. Elle est à l'origine des textes législatifs européens. Mandatée pour cinq ans, elle est composée de commissaires nommés par les Etats membres et est responsable devant le Parlement qui peut la censurer.

**La Cour européenne de justice** (siège = Luxembourg) veille au respect du droit communautaire.

**Le Conseil européen** est composé de chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que du président de la Commission. Il s'agit de l'institution décisionnelle de l'UE. L'unanimité est requise que pour les questions majeures.

**Le Conseil des ministres** (ou Conseil de l'UE) dispose du pouvoir législatif qu'il partage avec le Parlement dans le cadre de la procédure de codécision.

**Le Parlement** est l'unique institution communautaire dont les membres sont élus (pour cinq ans). Il possède un rôle de conseil et de co-législateur. Il exerce un pouvoir de contrôle politique à l'égard de la commission. La procédure de codécision a renforcé le rôle du Parlement européen et comblé une partie du déficit démocratique dans le fonctionnement des institutions communautaires.



## B) Les politiques de l'UE

« Pour construire une nouvelle Europe pacifiée, il faut mettre sur pied des réalisations concrètes dans le domaine économique », affirmait Robert Schuman en 1950.

L'UE a étendu ses projets à d'autres domaines avec des échanges scientifiques et universitaires (programme Socrate, Erasmus, Galiléo) et des projets environnementaux (réseau Natura 2000, programme LIFE).

Deux politiques absorbent à parts égales près de 90% du budget communautaire :

### ✚ La Politique agricole commune :

- ⇒ A partir de 1962 : organisation de la modernisation d'un secteur agricole subventionnée. La productivité s'est ainsi accrue au sein d'un marché unifié protégé par la garantie des prix et la préférence communautaire.
- ⇒ 1988 : surproduction impose un renversement politique avec des mesures de restriction (quotas et gel des terres).
- ⇒ Réforme 2003 : respect de normes en matière d'environnement et sécurité sanitaire. Elle rompt le lien entre subvention et production et réduit les prix garantis. L'Agenda 2000 affirme ainsi la nécessité de développer « une agriculture multifonctionnelle, durable, compétitive, répartie sur tout le territoire européen, capable d'entretenir le paysage, de maintenir l'espace naturel et d'apporter une contribution essentielle à la vitalité du monde rural », mais les situations régionales restent très hétérogènes.

### ✚ La politique d'aménagement régional :

- ⇒ Politique de cohésion vise à réduire les disparités, sources de tensions au sein d'un espace européen où un tiers des régions produit les deux tiers du PIB communautaire.
- ⇒ Fonds structurels sont consacrés aux régions en retard de développement et versés sur la base du partenariat en complément des aides étatiques.

- ⇒ Fonds social européen (FSE, 1958), Fonds européen de développement et d'équipement régional (FEDER, 1975) et Fonds de cohésion (1994) : trois instruments financiers mobilisés dans cadre d'une programmation pluriannuelle.
- ⇒ 2007-2013, la politique de cohésion poursuit trois objectifs : la convergence, la compétitivité régionale et l'emploi et la coopération territoriale européenne.
- ⇒ Régions des 12 nouveaux Etats membres bénéficient de la majeure partie des fonds versés.

### L'UE et le monde :

- ⇒ UE représente un des trois grands pôles économiques mondiaux fortement inséré dans les échanges planétaires. A l'origine, la politique commerciale commune était fondée sur la préférence communautaire avec un tarif extérieur commun protecteur appliqué aux pays tiers. Des accords commerciaux préférentiels avaient été signés en 1975 avec le groupe des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et renouvelés jusqu'en 1999.
- ⇒ Avec Bassin Méditerranéen : zone libre-échange
- ⇒ Mais remise en cause par système commercial multilatéral imposé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) = aujourd'hui quasi disparition du tarif extérieur, les aides aux exportations agricoles et les préférences commerciales régionales.

## III- Les défis de l'Union Européenne

### A) L'Euro à l'image de l'UE

#### La création de l'Euro

- ⇒ Elément clé de l'Union économique et monétaire (UEM) initiée par Jacques Delors et inscrite dans le traité de Maastricht (1992). UEM prévoit la création d'une monnaie unique après l'échec des expériences antérieures de stabilisation des taux de change.
- ⇒ En 1998, les onze pays voulant adopter la monnaie unique doivent obéir aux « critères de convergence » avec limite dette publique, de l'inflation, du déficit budgétaire et des taux d'intérêts.
- ⇒ Banque Centrale Européenne (BCE à Francfort) définit la politique monétaire en fixant les taux d'intérêt directeurs.
- ⇒ Euro entre en usage en 1999 puis devient une monnaie fiduciaire (concrète) en 2002 pour les habitants de la zone euro.

#### Les vertus de l'Euro

- ⇒ Symbolique politique forte.
- ⇒ Attribut traditionnel de l'Etat souverain, l'émission d'une monnaie européenne est donc un pas important en direction d'une union politique.
- ⇒ Toutes les pièces : face commune et face spécifique du pays d'émission ; Billets : identiques avec ponts, portes et fenêtres= symboles de l'ouverture de l'Europe sur le reste du monde et les liens entre les peuples.
- ⇒ Plan économique : l'euro a permis la stabilisation monétaire fa ce aux opérations spéculatives mais limites avec crise financière 2008-2009 ; BCE : mission principale qui est de maintenir l'inflation à un niveau modéré.

#### « L'Euro protège mais l'euro ne dynamise pas » (Jacques Delors, 2006)

- ⇒ L'euro s'est fortement apprécié par rapport au dollar.

- ⇒ Des économistes considèrent que cette survalorisation freine la croissance et creuse les déficits commerciaux.
- ⇒ Limitation du coût d'approvisionnement en matières premières et sources d'énergie.
- ⇒ Remise en cause indépendance de la BCE vis-à-vis des gouvernements car volonté d'une politique monétaire « européenne » pour la croissance.
- ⇒ Seulement quinze pays utilisent l'Euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Grèce (2001), Slovaquie (2007), Malte et Chypre (2008). Trois états ont décidé de rester en-dehors : Royaume-Uni, Danemark et Suède.
- ⇒ Les pièces et billets émis en 2008 représentent désormais l'ensemble de l'Europe sans les frontières.
- ⇒ Vocation de la monnaie à devenir celle de l'Europe alors qu'il n'y a pas de véritable politique monétaire commune.

## **B) La situation actuelle de l'UE : intégration économique et hésitation politique**

### **Une intégration économique forte mais incomplète**

- ⇒ Avec la réalisation même partielle de l'UEM, l'UE n'est plus une simple zone de libre d'échange à l'instar d'autres organisations régionales. Toutefois l'absence de coordination des politiques économiques des Etats membres, le processus d'approfondissement reste inachevé.
- ⇒ Moyens d'actions de l'UE demeurent modestes puisque son budget ne représente que 1% du PNB européen.
- ⇒ Pas d'harmonisation des législations sociales.
- ⇒ Fiscalité : règle de chacun pour soi. Elle provoque des tensions entre les pays qui utilisent la fiscalité comme une arme de compétitivité et ceux qui dénoncent une concurrence déloyale et destructrice au sein de l'Union.
- ⇒ Ce dumping fiscal et social perturbe le marché. L'élargissement a ralenti l'approfondissement.

### **Une intégration politique en panne**

- ⇒ L'UE est porteuse d'un modèle politique.
- ⇒ Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (traité de Nice 2000) affirme des « valeurs » et non plus simplement des principes.
- ⇒ L'Europe communautaire n'est pas une puissance politique et militaire = la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) prévue dès le traité de Maastricht a été quasi inexistante, les Etats membres ayant pris des positions diplomatiques divergentes.
- ⇒ L'espace Schengen : espace de libre circulation des personnes entre les Etats signataires de l'accord= 26 Etats de l'UE sauf l'Irlande et le Royaume-Uni et Etats non membres : Suisse, Norvège, Islande.
- ⇒ Risque : une Europe à la carte qui manque de cohésion et dont le dénominateur commun serait le libre-échange.
- ⇒ Elargissement : question relative au fonctionnement des institutions communautaires : taille de la commission et du Parlement, le mode de décision surtout sont au cœur des débats. Le projet de traité constitutionnel soumis à un processus démocratique de ratification par voie référendaire ou parlementaire a connu un coup d'arrêt net en 2005 avec les « non » français et hollandais.

## **C) Quelles perspectives pour une organisation ?**

### **Une confédération d'Etats ou une Europe fédérale ?**

- ⇒ Cinquante ans après le traité de Rome, l'objectif final de la construction européenne ne fait pas l'unanimité entre les Etats membres : difficulté intégration politique et harmonisation des législations sociales car certains pays comme Royaume-Uni et Pologne veulent garder libéralisme économique.
- ⇒ Division existe au sein même des partisans d'une véritable construction politique.
- ⇒ Fédéralistes militent pour un Etat fédéral (comme USA): souveraineté partagée entre Etat supranational et Etat-nations.
- ⇒ Les partisans d'une confédération souhaitent en rester à une Europe des Etats-nations.
- ⇒ Ces « souverainistes » dénoncent « l'Europe des régions » qui offre aux minorités une protection juridique jugée excessive et menace la cohésion des états en les court-circuitant.
- ⇒ Modèle hybride d'interdépendance entre les Etats de l'UE : mi- fédéral, mi- confédéral.
- ⇒ Marché unique, politique économique et monétaire ou la mise ne place d'un espace policier commun = caractéristiques d'un Etat fédéral.
- ⇒ Prérrogatives dans d'autres domaines clés comme la politique étrangère et la défense où la règle de l'unanimité prévaut, ce qui correspond au modèle de la confédération.

#### **Quelle voie pour relancer la construction européenne ?**

- ⇒ Certains partisans militent pour une Europe des « cercles concentriques » : chaque cercle représente un degré d'intégration communautaire. Au centre se trouverait le groupe de pays constituant l'avant-garde, le noyau dur, le centre de gravité. Modèle présente l'avantage de ne pas arrêter le processus d'intégration, mais il introduit des vitesses différenciées dans la participation aux programmes européens.
- ⇒ Traité de Lisbonne 2007 est un accord modeste permettant de sortir de l'impasse institutionnelle.
- ⇒ Entré en vigueur en 2009, le « mini-traité » de Lisbonne ne remplace pas les traités de Rome et de Maastricht, mais les conserve tout en les modifiant. Il abandonne l'officialisation des symboles de l'UE et permet au R-U d'échapper à certaines politiques communes.
- ⇒ L'UE possède un président de l'Union élu par Parlement et « un Haut représentant de l'Union pour les Affaires Etrangères et la politique de sécurité » nommé par le Conseil Européen.